

**DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR MARCHES**  
REF : APB/CN/FB

DEC2014\_0116

**DECISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2014/023 « CONTRAT DE SERVICE ESPACE FAMILLE » AVEC LA SOCIÉTÉ ARPEGE**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 Avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Bon de commande n°SI14000901 du 14 mars 2014, émis auprès de la Société ARPEGE, portant sur la Licence d'utilisation de l'Espace Famille du Logiciel CONCERTO, pour 36 mois,

**CONSIDERANT** que la Commune a acquis à partir de 2002 la Licence d'utilisation du logiciel CONCERTO de gestion des prestations à l'enfance et à la famille auprès de la Société ARPEGE, développeur du produit, complétée en 2011, par la Licence d'utilisation (d'une durée de validité de 36 mois) du Module Espace Famille, permettant pour les usagers, notamment, le paiement en ligne des prestations,

**CONSIDERANT** le renouvellement à effet du 1<sup>er</sup> juin 2014 de la Licence d'utilisation (d'une durée de validité de 36 mois) du Module Espace Famille, qu'il convient consécutivement de conclure le nouveau contrat de service afférent,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achat « SERVICES » et de l'Unité Fonctionnelle « Maintenance du Logiciel CONCERTO » dont la valeur ne dépasse pas 15.000 Euros H.T.,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la Société ARPEGE, sise 13 rue de la Loire- BP 23619, à Saint-Sébastien-sur-Loire (44236 cedex), le Marché Public de Services N° 2014/023 « Contrat de Service Espace Famille » portant Maintenance et Assistance du Module Espace Famille du Logiciel CONCERTO, prenant effet le 1<sup>er</sup> juin 2014 pour une durée de 36 mois, et d'un montant annuel de 499,31 Euros H.T soit 599.17 Euros T.T.C..

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

1/2



Suite de la décision N°2014\_ **0116**  
portant sur la conclusion du marché public n°2014/023

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 13 JUIN 2014

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	16 JUIN 2014
Affiché le	16 JUIN 2014
<del>Notifié le</del>	
Publié le	16 JUIN 2014

